

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2026**

.....

19. Métropole Aix Marseille Provence - Opération Vitrolles Cap Horizon - Compte Rendu Financier Annuel à la Collectivité 2025

1/ Note d'introduction

Par délibération en date du 11 juin 2015, le Conseil communautaire a confié la réalisation de l'opération Vitrolles Cap Horizon à la SPLA Pays d'Aix Territoires par le biais d'un traité de concession d'aménagement.

Les 2 grands objectifs d'aménagement de cette opération de 80 ha qui se situe dans un secteur articulé entre la zone aéroportuaire et le plateau des Estroublans sont :

- L'amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité de la gare SNCF des Aymards - ou gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP)
- La requalification, pour leur valorisation, des espaces économiques présents à proximité.

Cette opération regroupe 2 opérations d'aménagement :

- La ZAC Cap Horizon
- L'opération dite Couperigne, correspondant à la requalification de voirie et la création de bassins de rétention nécessaires à la ZAC cap Horizon.

Les équipements publics majeurs du projet sont :

- La gare routière sur le plateau des Estroublans
- Le parking relais
- La liaison mécanique de la Cuesta permettant de relier la gare routière à la gare VAMP

Le traité de concession a été notifié à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 10 septembre 2015 pour une durée de 10 ans, avec pour objet la constitution du dossier de réalisation, la mise en œuvre des équipements publics et la commercialisation des lots.

En ce qui concerne la maîtrise foncière, une convention d'intervention foncière sur le site des Aymards – Couperigne – Estroublans avec la CPA et la Ville de Vitrolles (2013) et un protocole EPF PACA/CPA/SPLA Pays d'Aix Territoires (2015), désignent l'EPF PACA comme compétent pour procéder aux acquisitions foncières par voie amiable, par préemption ou par expropriation (déclaration d'utilité publique) en vue de maîtriser la totalité de l'assiette foncière de l'opération.

Le traité de concession a fait l'objet de 3 avenants :

- L'avenant n°1 notifié le 17 décembre 2015 portant sur le montant de l'acquisition de la première tranche de foncier auprès de l'EPF et le versement de la participation de la CPA.



- L'avenant n°2 notifié le 28 décembre 2015 portant sur la participation du concédant au financement de l'opération et sur les bilans prévisionnels de la ZAC et de l'opération dite Couperigne.
- L'avenant n°3 notifié le 28 novembre 2024 portant sur la durée totale de la concession et l'actualisation du bilan prévisionnel de la ZAC.

Le Dossier de Réalisation de la ZAC a été approuvé par Conseil communautaire du 17 décembre 2015.

2/ Note de conjoncture

2.1 Foncier

Cession de terrains privés EPF > Aménageur

Sans objet

Cession de terrains publics > Aménageur

La SPLA a acquis un délaissé foncier auprès de la SNCF au prix des domaines en bordure du faisceau ferré, afin d'installer la gare basse des ascenseurs inclinés et la voie verte de la cuesta.

Comité foncier

Sans objet

Perspectives pour 2026

En 2026 la Métropole doit céder à la SPLA à titre gracieux un ensemble de parcelles situées chemin des Croues. Aucune acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier PACA n'est prévue pour 2026.

2.2 Travaux

Travaux en 2025

Les travaux de la gare routière, des voies adjacentes et de la place publique du plateau des Estroublans, démarrés en mars 2023, se sont achevés et les levées de réserves ont été faites en janvier 2025. Les phases 2 et 3, correspondant aux travaux connexes au P+R et à la gare haute des ascenseurs inclinés, sont programmés pour le premier trimestre 2026 afin de permettre la livraison des ouvrages précités.

Les travaux de construction du parking public tranche ferme ont démarrés en avril 2024 pour la tranche ferme, puis pour la tranche optionnelle en début 2025. Les opérations préalables à la réception ont démarré en décembre 2025 pour une livraison de l'ouvrage prévue en février 2026.

Le marché global de performance pour les ascenseurs inclinés a été attribué le 18 décembre 2023 au groupement dirigé par Poma. Les travaux, dont le démarrage avait été prévu initialement en octobre 2024 n'ont pas pu démarrer à cette date, compte-tenu du problème de maîtrise foncière générant une impossibilité d'accès à ce chantier. La réalisation d'une grande rampe dans la cuesta a, in fine, permis de démarrer les travaux préparatoires en février 2025 (défrichement, dévoiement de réseaux) puis de poursuivre sur les travaux de terrassement et de génie civil des stations et du chemin ferré.

Les travaux de la voie verte permettant de relier le site d'Airbus et la gare VAMP n'ont pas pu démarrer au printemps 2025 en raison de l'occupation illicite des gens du voyage sur les emprises concernées.

Perspectives Travaux en 2026



L'année 2026 verra la poursuite et l'achèvement de l'ensemble des chantiers du Pôle d'Echanges Multimodal :

- Le parking silo dont la réception se fera fin février 2026,
- Les ascenseurs inclinés dont la mise en service et la remise d'ouvrage se fera prévisionnellement début juillet 2026,
- Les escaliers et la voie verte dans la cuesta, vont démarrer en février 2026 et s'achèveront, en fonction d'une coordination fine avec les ascenseurs inclinés, en été,
- Les travaux de finition au droit des différents équipements précités (place Haute, trottoirs...),

Également, d'autres travaux sont prévus :

- La dépollution massive du site des lots 5 et 7A, permettra la réalisation de la voie verte Gare VAMP-Airbus entre mars et juin 2026,
- La démolition des entrepôts « Boureille », sur les lots 19A et 19B qui a pris du retard au regard de l'actualité « pollution » se fera également dans l'année,
- La viabilisation des lots 5, 6 et 7A.

2.3 Etudes de Maîtrise d'Œuvre

Les études de maîtrise d'œuvre se sont concentrées sur les missions de suivis et de contrôle des chantiers majeurs de la ZAC, principalement du Pôle d'Echanges Multimodal.

Les études d'AVP puis de PRO pour la desserte et la viabilisation des lots 5, 6 et 7A sont prévues au premier trimestre 2026.

Les études de dépollution du site des lots 5 et 7A, ainsi que la démolition des immeubles Boureille sont prévues respectivement 1^{er} trimestre et 2^e trimestre 2026.

2.4 Autres études – Mesures environnementales

Aucune étude spécifique n'a été menée en 2025.

2.5 Commercialisation

L'année 2025 a été marquée par différentes évolutions :

L'UIMM qui avait obtenu l'aval d'un comité de pilotage en 2024 pour s'installer sur le lot 2, a demandé à être repositionné sur un nouveau lot, compte-tenu de l'évolution de son programme à la hausse. Le lot 5 lui a été attribué. Le projet a été remanié, avec la création de l'Académie de l'Hélicoptère en partenariat avec Airbus.

Airbus a également sollicité IDAMP (la foncière patrimoniale de la Métropole) afin de développer pour ses propres besoins un projet « clé en main » développant 8 000 m² de bureaux et un parking silo de 500 places, le lot 7A a été proposé.

Sofia Valves qui avait obtenu l'aval d'un comité de pilotage en 2024 pour s'installer sur le lot 20, n'a pas donné suite, malgré plusieurs relances.

L'appel à projets pour un programme « prime » tertiaire et services aux entreprises sur le lot 8 a permis la signature d'un contrat d'exclusivité au bénéfice de Confluence-GSE pour une durée de 6 mois à compter de septembre 2025.

Le comité de pilotage du 16 décembre 2025 a également décidé d'attribuer les lots suivants :

- Lot 5 pour l'Académie de l'Hélicoptère – UIMM,
- Lot 7A pour la foncière IDAMP pour l'utilisateur Airbus,
- Lot 9 pour la foncière de Saint-Julien, pour l'utilisateur Onet,
- Lot 15 pour la foncière Elmos, pour l'utilisateur Scalian (sous réserve accord de l'utilisateur et atteinte du prix).

La prorogation du contrat d'exclusivité de Confluence-GSE de 6 mois supplémentaires a également été décidée.

2.6 Subventions



L'année 2025 n'a pas permis le versement de la seconde échéance de la subvention « Fond Vert » obtenu en 2023, compte-tenu de l'insuffisance des crédits lors de la demande du 6 novembre 2025. Elle sera payée en début 2026.

2.7 Comités techniques et Comités de pilotage

Deux comités techniques se sont tenus en 2025 : 29 avril et 20 novembre.

Deux comités de pilotage se sont également tenus : 17 juin et 16 décembre.

2.8 Réalisation 2025 – analyse des écarts

	Prévisions 2025	Réalisé 2025	Ecart	Explications des écarts
DEPENSES				
Etudes	10 007 €	87 383 €	+ 77 383 €	Le poste études a fait l'objet de commandes complémentaires pour le parking public, non prévisibles (missions d'identité visuelle, mise en place de la GTC avec un expert dédié notamment).
Acquisitions et frais liés	5 000 €	178 943 €	+ 173 943 €	Les frais de sécurisation des terrains ainsi que les diagnostics à la suite des pollutions des gens du voyage ont été inscrits sur ce poste. Il en est de même pour la taxe défrichement.
Travaux	14 642 148 €	9 276 983 €	- 5 365 165 €	Les travaux des ascenseurs inclinés ont démarré en mars 2025, ce qui a impliqué des dépenses moindres contrairement à la planification qui prévoyait en année pleine. De plus les travaux de la voie verte vers Airbus n'ont pas été engagés du fait de l'arrivée des gens du voyage en mai 2025.
Honoraires	1 517 570 €	555 733 €	- 961 597 €	Les honoraires suivent le rythme des travaux. La baisse est amplifiée du fait de l'engagement plus tardif des missions AVP-PRO de la cuesta.
Frais divers	20 000 €	78 578 €	+58 578 €	Les frais divers cumulent plusieurs imprévus et actions décidées en cours d'année : sécurisation des bâtiments à

				démolir, timelaps en sont les principaux.
Charges financières	340 000 €	15 643 €	-324 357 €	Les frais sont revu à la baisse suite à la contractualisation à meilleur taux du prêt de 10 millions d'euros.
Rémunération	202 494 €	202 494 €	0 €	
RECETTES				
Cessions	0 €	0 €	0 €	
Participations	4 570 072 €	4 841 570 €	+ 271 498 €	L'écart provient de la participation des constructeurs autonomes (Lidl), non prévisible un an auparavant.
Subventions	1 761 593 €	0 €	- 1 761 593 €	La perception de la 2 ^e échéance du fond vert est reportée à 2026 par manque de crédit de l'Etat.
Produits financiers	0 €	23 057 €	+ 23 057 €	L'écart provient de la poursuite de la hausse des taux bancaires en 2025.

3/ Bilan prévisionnel actualisé

3.1 Les dépenses

Le montant global des dépenses est augmenté de 15.747 € HT.

Les modifications sont les suivantes :

- Le poste Etudes augmente de 467.524 € HT à 536 906 € HT afin d'intégrer divers frais d'études.
- Le poste Acquisitions augmente de 30.338.089 € HT à 30.431.032 € du fait de l'imputation de frais d'évictions sur ce poste. Le montant des acquisitions foncières à proprement parlé, reste inchangé.
- Le poste Travaux est révisé à la baisse en tenant compte des montants travaux de l'AVP de 2017 sur les travaux non encore engagés, avec une actualisation. Il prévoit l'augmentation du cout des ascenseurs inclinés. Il prévoit également de ne plus réaliser la bretelle de sortie depuis la RD20 et les aménagements connexes : en effet cela est issu d'une précédente décision de ne plus réaliser la voie de Transport en Commun en Site Propre (remplacé par une liaison câble à l'étude – hors du périmètre financier de la ZAC). Une voie verte de liaison entre l'anneau routier de la gare VAMP et l'avenue Blaise Pascal sera néanmoins réalisée. Le poste passe de 39 152 147 € HT à 38 302 902 € HT.
- Le poste Honoraires augmente de 5.884.932 € HT à 56 184 916 € HT. Le poste Honoraires est sensiblement revu à la hausse afin d'absorber le surcoût en honoraires des ascenseurs inclinés et tient compte de l'évolution du programme exposé au poste travaux.



- Le poste Frais divers augmente de 323.458 € HT à 348 459 € HT correspondant à des adaptations mineures.
- Le poste Charges financières augmente de 1.943.429 € HT à 2 319 072 € HT tenant compte de l'annulation de l'hypothèse de report du remboursement de l'avance remboursable en 2025 et de l'augmentation des aléas (dépollution gens du voyage, surcout ascenseurs inclinés) : En conséquence il sera nécessaire de contracter un second prêt, d'un maximum de 5 200 000 € HT afin d'éviter le trou de trésorerie qui apparaît entre avril 2026 et mi 2027.
- Le poste Rémunérations évolue à la marge tenant compte de la révision de la grille tarifaire des cessions de terrains.

3.2 Les recettes

Le montant global des recettes est augmenté de 186 242 € HT portant le montant à 81 687 245 € HT.

Les modifications sont les suivantes :

- Le poste Cessions de terrains est sensiblement augmenté à 31 677 319 € HT du fait de l'application de la nouvelle grille tarifaire.
- Le poste Participation est en légère augmentation à 45 054 456 € HT tenant compte des participations constructeurs perçues en 2025 (Lidl) (les participations « constructeurs » éventuelles ne sont plus incluses du fait de la difficulté de les prévoir).
- Le poste Subvention évolue de 4 770 000 € HT à 4 450 000 € HT : Ces évolutions tiennent compte d'une provision pour le remboursement de la région pour le FEDER (-807 407 € HT), ainsi que de l'ajout d'une subvention à hauteur de 700 000 € HT déposée pour la réalisation de voies vertes, et non encore obtenue. L'hypothèse d'une nouvelle subvention à hauteur de 400.000 € HT dont la nature reste à confirmer est à ce jour abandonnée, expliquant la baisse de 320 000 € HT.
- Le poste Autres produits est stable à 36 864 € HT.
- Le poste Autres produits financiers évolue de 445 550 € HT à 468 607€ HT dû à la hausse des taux d'intérêts bancaires dans le calcul des produits financiers issus de placement de la trésorerie positive de l'opération.

3.3 Résultat d'exploitation

Le résultat est à 173 042 €.

4/ Plan de trésorerie

La trésorerie de l'opération nécessite d'avoir recours à l'emprunt pour financer les dépenses de travaux portant en majorité sur la constitution de l'ensemble des composantes du pôle d'échanges multimodal ainsi que ses travaux connexes.

Un premier prêt de 10.000.000 € est déjà contracté en 2025 avec remboursement en deux temps.

Un second prêt était prévu en 2027. Il est donc prévu de contracter un emprunt complémentaire de 5.200.000 € maximum remboursable en fin 2027.

Pour éviter ce nouvel emprunt, il sera envisagé l'étude d'une avance de trésorerie non budgétaire (remboursable en fin d'année) qui pourrait être versée par la Métropole en avril 2026 pour optimiser temporairement la trésorerie.



5/ Planning d'opération actualisé

- **Pour 2026 :**

- ✓ Acquisitions foncières prévisionnelles :
 - Compte-tenu de l'avancement de la procédure d'expulsion de MBR, aucune acquisition n'est prévue auprès de l'EPF en 2026.
 - En revanche la SPLA prévoit d'acquérir des chemins ruraux déclassés au droit du lot 5 et du lot 8.
 - Également un foncier résiduel doit être acquis auprès de CEVU (ex Bolloré) pour réaliser la viabilisation des lots 5, 6 et 7A.
 - Enfin la métropole va céder les terrains déjà acquis auprès du Département sur Les Croues afin de permettre à la SPLA de céder une partie au lot 5 et de viabiliser les terrains mentionnés ci-dessus.
- ✓ Etudes et honoraires :
 - Etudes de Maîtrise d'œuvre d'exécution et suivi des travaux : Ascenseurs inclinés, escaliers/voie verte Cuesta, place centrale phase 2, voie verte Couperigne/Airbus,
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du Marché global de performance de la liaison mécanique et mission d'un expert en contrôle de travaux,
 - Mise en œuvre des mesures environnementales.
- ✓ Travaux prévisionnels :
 - Les travaux de finition de la place centrale sur le secteur Estroublans,
 - Les travaux de démolition des hangars Boureille,
 - L'achèvement des travaux de réalisation des ascenseurs inclinés,
 - La dépollution et les travaux de la voie verte Airbus-Gare VAMP (ex Couperigne),
 - Reprise de l'AVP et préparation des travaux de desserte des lots 5-6-7A depuis l'avenue Blaise Pascal.
- ✓ Commercialisation :
 - 📁 Suivi de l'opérateur bénéficiaire du lot 8 de la ZAC et de son protocole d'exclusivité,
 - 📁 Signature des promesses de vente des lots 5, 8, 9, et 7A,
 - 📁 Organisation appel à projets lots 19A et B et 20.

- **Pour 2027 :**

- ✓ Acquisitions foncières prévisionnelles :
 - 📁 Les acquisitions seront achevées (hors MBR).
- ✓ Etudes et honoraires :
 - Reprise du PRO Impasse de Chasles,
- ✓ Travaux prévisionnels :
 - 📁 Travaux voie de desserte lots 5 6 et 7A en début 2027,
 - 📁 Travaux de reprise de l'impasse de Chasles en fin 2027,
 - 📁 Démolition Boureille en fin 2027.
- ✓ Cessions foncières :
 - 📁 Organisation de gré à gré ou d'appel à projets sur les différents terrains restants et maîtrisés (lots 19a et b, lot 20, lot 2, lot 6)

- **Pour les années suivantes :**

- ✓ La phase 2 du plateau des Estroublans et la bretelle de sortie A7 depuis la D113 seront réalisées en 2028 après la libération des emprises (parcelle CI32) occupée par la société MBR (ferrailleur).
- ✓ Réalisation des derniers tronçons de voie verte, notamment entre la gare VAMP et le Nord du Site.
- ✓ Poursuite de la commercialisation en fonction de l'avancement de la maîtrise foncière par l'EPF et dans un rythme tenant compte du marché immobilier.

6/ Mise en œuvre de la démarche environnementale

L'opération Cap Horizon bénéficie d'un arrêté préfectoral daté du 2 Novembre 2015 portant dérogation à l'interdiction de destruction, de déplacement et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées ainsi qu'à la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces animales protégées.

A ce titre, afin de mettre en œuvre les mesures compensatoires, le bureau d'études ECOTONIA missionné par l'aménageur, intervient depuis juillet 2016.

En 2025, le suivi des mesures compensatoires se poursuit. La rédaction d'un rapport de suivi annuel est établie.

7/ Tableau des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice écoulé

Cession de terrains privés EPF > Aménageur

Pour mémoire, il s'agit des parcelles figurant dans le tableau ci-dessous :

	Date Acquisition	section	n°parcelle	surface	prix HT	prix TTC
TRANCHE 6 EPF	23/09/2024 Acte 1	CI	26	3 783	34 008,63 €	39 495,76 €
			27	1 468		
			28	236		
	23/09/2024 Acte 2		43	8 144	5 428 475,97 €	5 428 475,97 €
			46	7 990		
	total acquis				21 621	5 462 484,60 €

Pas d'acquisition réalisée en 2025.

8/ Bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances de trésorerie

Par délibération du 15 décembre 2016, une convention d'avance de trésorerie de 3 600 000 € HT a été consentie à l'aménageur par le concédant.

Elle prévoit un remboursement avant le 01 juin 2025.

A la demande du concédant, le remboursement devra s'opérer avant septembre 2025.

La demande est parvenue en janvier 2026.

9/ Subventions perçues et subventions demandées

La S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires a sollicité une subvention FEDER au titre de l'Appel à propositions 2016 relatif à la requalification des voies de Couperigne (Programme opérationnel Régional FEDER 2014-2020). Un dossier a été mis en œuvre et déposé le 21 avril 2016.

La notification de l'accord pour un montant de 854.370 € sur une période de 3 ans (2018/2019/2020) est intervenue le 20 novembre 2017.

Un avenant n°1 a été signé le 22 octobre 2019 avec pour objet la modification du récapitulatif des ressources prévisionnelles.

Un premier versement de subvention est intervenu le 30 novembre 2018 pour un montant de 405.315 € et le dernier versement est intervenu le 24 juin 2022 pour un montant de 402.092 €.

Le montant définitif versé par l'Europe au titre de cette subvention a donc été de 807.406,77 € en baisse de 46.963 € par rapport à l'accord du 20 novembre 2017.

Par courrier reçu le 3 août 2024, la Région a fait état d'un audit durant lequel la subvention FEDER perçue dans l'opération est remis en question : La Région indique que l'opération « Requalification des voies de Couperigne à Vitrolles » ne répond pas aux objectifs de la priorité d'investissement du programme opérationnel FEDER, au motif que :

- Il s'agit d'une opération de requalification de voiries,
- Cette opération n'a pas de dimension multimodale ni de caractère interopérable avéré ou amélioré,
- Elle n'a pas d'indicateur pertinent relatif à son impact carbone, permettant de montrer le lien direct du projet avec la réduction des gaz à effet de serre,
- Le décalage dans la temporalité des opérations relatives à la voirie et celles relatives au pôle d'échange multimodal en lui-même (parking relais prévu pour être livré en 2025 et funiculaire prévu pour 2027) renforcent la démonstration d'un découplage des actions menées sur ces deux projets.

La SPLA a contesté ces conclusions, notamment du fait qu'elle a agi en toute transparence, via son avocat et la Région a fait état de nouveau de son obligation, en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens, de protéger les intérêts financiers de l'Union Européenne et de recouvrer les sommes indument payées en cas d'irrégularité. Dès lors elle maintient son titre de recette à l'encontre de la SPLA, et rejette la requête. La SPLA a donc saisi le Tribunal administratif de Marseille.

Sur une présentation faite par l'EPF, la MAMP et la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires ont décidé de solliciter une subvention Fond Vert sur le bilan d'opération, portant sur les lots 19A et B. Elle s'est soldée par une obtention de 3.670.000 € HT, dont une avance de 1 101 000 € HT a déjà été perçue en novembre 2023. Le solde a été perçu en 2025 et la dernière traite, en 2026.

Une subvention Nos Territoires d'Abord d'un montant de 770 500,00 € a été sollicitée en novembre 2024 auprès de la Région dans le cadre de l'aménagement des voies vertes reliant le PEM, la Gare SNCF VAMP et le site d'Airbus Hélicopter. L'instruction est toujours en cours en janvier 2026.

10/ Rapport sur l'exercice des prérogatives publiques

Sans objet, ces prérogatives ne sont pas déléguées à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le présent compte rendu financier annuel à la collectivité.



Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Président
Eric CHEVALIER

Annexe – Tableau Recettes, Dépenses et Financement

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan	Réalisé	Fin 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Bilan	
			Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	2 547	-6 325 825	-797 456	-5 528 369	-1 893 850	4 383 077	-499 141	2 126 407	2 382 374	173 042	170 495
	DEPENSES	0,00	81 498 456	53 841 320	43 448 324	10 392 996	9 693 308	5 366 096	8 430 910	2 262 143	1 920 426	81 514 203	15 747
1	ETUDES	0,00	467 525	536 906	452 524	84 383						536 906	69 381
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	0,00	30 338 090	26 490 944	26 312 001	178 943	13 000	2 348 200	1 578 888			30 431 032	92 942
3	TRAVAUX	0,00	39 152 147	20 707 902	11 430 919	9 276 983	7 920 000	1 575 000	5 350 000	1 450 000	1 300 000	38 302 902	-849 245
4	HONORAIRES	0,00	5 884 933	3 655 916	3 099 943	555 973	866 000	515 000	600 000	286 000	262 000	6 184 916	299 983
5	FRAIS DIVERS	0,00	323 469	274 536	195 958	78 578	25 000	20 000	12 500	11 423	5 000	348 499	25 000
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	0,00											
7	CHARGES FINANCIERES	0,00	1 943 409	19 072	3 429	15 643	640 000	630 000	630 000	280 000	120 000	2 319 072	375 643
8	REMUNERATIONS	0,00	3 388 873	2 156 044	1 953 550	202 494	229 308	277 896	259 522	234 720	233 426	3 390 916	2 043
9	Reprise TVA	0,00											
	RECETTES	0,00	81 501 003	47 515 495	42 650 869	4 864 627	7 799 458	9 749 173	7 931 769	4 388 550	4 302 800	81 687 246	186 242
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	0,00	31 286 190	882 200	882 200		3 615 420	10 556 580	7 931 769	4 388 550	4 302 800	31 677 319	391 129
2	PARTICIPATIONS	0,00	44 962 399	44 219 418	39 377 848	4 841 570	835 038					45 054 456	92 057
	Total participation Mobilité	0,00	18 023 405	18 023 405	15 953 333	2 070 072						18 023 405	
	Total participation Aménagement	0,00	23 045 969	23 045 969	23 045 969							23 045 969	
	Total participation Stationnement	0,00	3 335 038	2 500 000		2 500 000	835 038					3 335 038	
205	Participations constructeurs	0,00	449 446	541 503	270 005	271 498						541 503	92 057
230	Participations apport en nature	0,00	108 541	108 541	108 541							108 541	
3	SUBVENTIONS	0,00	4 770 000	1 908 407	1 908 407		3 349 000	-807 407				4 450 000	-320 000
4	AUTRES PRODUITS	0,00	36 864	36 864	36 864							36 864	
5	PRODUITS FINANCIERS	0,00	445 550	468 607	445 550	23 057						468 607	23 057
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS	0,00											
9	REGULARISATION TVA/PARTICIPATION	0,00											
	FINANCEMENT	0,00		13 600 000	3 600 000	10 000 000	1 600 000	-3 200 000	-5 000 000	-5 000 000	-2 000 000		
	AMORTISSEMENTS	0,00	20 079 440	3 479 440	3 479 440		3 600 000	5 200 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000	24 279 440	4 200 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	0,00	16 479 440	3 479 440	3 479 440			5 200 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000	20 679 440	4 200 000
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	0,00	3 600 000				3 600 000					3 600 000	
3	TRESORERIE (SORTIES)	0,00											
	MOBILISATIONS	0,00	20 079 440	17 079 440	7 079 440	10 000 000	5 200 000	2 000 000				24 279 440	4 200 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	0,00	16 479 440	13 479 440	3 479 440	10 000 000	5 200 000	2 000 000				20 679 440	4 200 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	0,00	3 600 000	3 600 000	3 600 000							3 600 000	
3	TRESORERIE (ENTREES)	0,00											
	TRESORERIE	0,00			135 933	8 095 419	6 980 325	8 163 402	2 664 261	-209 332	173 042	173 042	
	TRESORERIE PERIODE	0,00	-1 263 897	8 095 419	135 933	7 959 486	-1 115 094	1 183 077	-5 499 141	-2 873 593	382 374	173 042	
	TRESORERIE CUMUL	0,00			135 933	8 095 419	6 980 325	8 163 402	2 664 261	-209 332	173 042	173 042	